## NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC 60335-2-15

1995

AMENDEMENT 2 AMENDMENT 2 2000-07

Amendement 2

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

Partie 2:

Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides

Amendment 2

Safety of household and similar electrical appliances

Part 2:

Particular requirements for appliances for heating liquids

 $\ \odot$  IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site http://www.iec.ch



CODE PRIX PRICE CODE



## **AVANT-PROPOS**

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte anglais de cet amendement est basé sur les documents 61/1753/FDIS et 61/1778/RVD.

Le rapport de vote 61/1778/RVD donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

La version française de cet amendement n'a pas été soumise au vote.

\_\_\_\_\_

## 22 Construction

22.107 Remplacer la prescription par:

Les bouilloires doivent être construites de façon telle que le couvercle ne tombe pas lorsque l'on verse de l'eau.

Ajouter ce qui suit à la fin de la dernière phrase de la modalité d'essai:

et l'eau ne doit sortir que par le bec.

6035-3-151995/AMD2:2000

\_\_\_\_\_